

**Comité d'accréditation
pour les formations du brevet de technicien supérieur
Évaluation du BTS Conseiller technique et accompagnateur de projets dans le secteur
vert
2022 - 2023**

**RAPPORT D'ÉVALUATION
adressé au Lycée Technique Agricole (LTA)**

Commission spéciale :
Bruno CURVALE, Marc KIEFFER, membres du comité d'accréditation
Max HOLZ, Daniel RICHARD, Valentine ORLIAC, experts,
Fabrice Hénard, secrétaire

27 avril 2023

INTRODUCTION

Le comité d'accréditation pour les formations du brevet de technicien supérieur (ci-après le comité d'accréditation) a procédé en 2022-2023 à l'évaluation du BTS Conseiller technique et accompagnateur de projets dans le secteur vert du Lycée Technique Agricole (LTA). Dans ce cadre, la commission spéciale composée des experts susmentionnés, mandatée par le comité d'accréditation et accompagnée par le secrétaire général du comité d'accréditation, s'est rendue le 3 février 2023 au LTA. Le présent rapport rend compte des conclusions auxquelles est parvenue la commission après la lecture du dossier d'autoévaluation de l'établissement et à l'issue des entretiens et des observations *in situ*.

Tout d'abord, la commission spéciale tient à souligner la coopération du lycée et de ses équipes concernées par l'évaluation externe. Elle désire aussi remercier les personnes rencontrées au cours de la visite.

La commission spéciale

La commission spéciale est constituée pour l'occasion afin d'évaluer la conformité du projet de formation au regard des critères demandés par le ministère. Cette commission était composée :

- d'un expert du domaine concerné, **Max Holz**, Directeur adjoint des opérations chez co-labor, société coopérative au Luxembourg ;
- d'un expert disciplinaire, **Daniel Richard**, responsable LP QHSSE Gestion & Traitement des Déchets à Université Paris Cité – IPGP, membre du conseil scientifique du SIRTÀ (X-Polytechnique) à Paris ;
- d'une experte étudiante, **Valentine Orliac**, titulaire d'un master Génie de l'environnement et Industriel de Université Paris cité, préventrice QHSE ;
- de deux membres du comité d'accréditation : **Bruno Curvale** et **Marc Kieffer** ;
- du secrétaire général du comité, **Fabrice Hénard**.

La collecte de données

Les experts de la commission ont pu s'appuyer sur le dossier d'accréditation fourni par le lycée ainsi que sur des recherches documentaires relatives à l'établissement. Pour compléter cette base, la commission spéciale s'est entretenue avec la direction du lycée, le coordinateur du BTS, le groupe curriculaire, des enseignants hors groupe curriculaire ainsi que des employeurs et des étudiants.

La rédaction du rapport

Chacun des experts de la commission spéciale a rédigé un rapport d'expertise à la suite de la visite du lycée et sur la base des éléments fournis et complétés durant cette journée. Ces différentes contributions ont été recueillies par le secrétaire de la commission afin de rédiger un rapport. La version provisoire du rapport a été transmise aux experts, qui l'ont amendée. Ce rapport a ensuite été débattu par le comité d'accréditation puis transmis au lycée pour

commentaire. Le comité s'est réuni, enfin, pour validation et produire le rapport d'évaluation définitif.

La structure du rapport

Le rapport revient successivement sur les constats, analyses et recommandations relatifs aux cinq domaines du référentiel d'évaluation du comité d'accréditation (sur lequel s'est basé l'établissement pour conduire son autoévaluation) :

- Domaine 1 : Opportunité du programme de formation
- Domaine 2 : Pertinence du programme de formation
- Domaine 3 : Modalités d'évaluation et de certification des étudiants
- Domaine 4 : Mise en œuvre du programme de formation
- Domaine 5 : Mesures de garantie de la qualité

Le rapport se termine par un tableau récapitulatif du niveau d'atteinte de chaque critère d'évaluation, ainsi que des principales recommandations.

Enfin, il est rappelé que s'agissant de l'évaluation d'un projet de formation de BTS, l'évaluation porte notamment sur la capacité du lycée – en cas d'accréditation – à finaliser à la fois le programme de la formation et la mise en place de l'organisation nécessaire à sa bonne délivrance. Le rapport comporte pour ces raisons un certain nombre de pistes de réflexions dont une partie seulement sont reprises en tant que recommandations.

PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

Le Lycée Technique Agricole poursuit l'œuvre d'une très ancienne formation agricole proposée à Ettelbruck dès le XIX^{ème} siècle. Depuis, l'offre de formations s'est étendue : formations de mécaniciens de machines agricoles, formation en horticulture, formation forêts-environnement. Un enseignement ESG, section Sciences Naturelles est aussi venue enrichir le panel des formations tournées vers ce que l'on désigne aujourd'hui par « secteur vert ». Le large éventail des cours dispensés fait du LTA ce que l'on peut considérer comme le « lycée des sciences naturelles et agronomique du Luxembourg ». En 2021, l'établissement historique a migré à Gilsdorf et a réparti ses activités sur plusieurs sites : à Gilsdorf bien sûr et aussi à Bettendorf. Ces deux établissements gèrent serres, pépinière, verger, arboretum, une forêt de démonstration (Nidebiert) d'environ 75 ha ; le lycée est par ailleurs en accord conventionné avec un centre de production laitière, un autre de production de viande et un centre d'équitation.

PRÉSENTATION DU BTS SPECIALISÉ

Intitulé : Brevet de Technicien Supérieur Conseiller technique et accompagnateur de projets dans le secteur vert

Objectifs du BTS :

Ce BTS est une création et s'inscrit dans la lignée des autres cursus orientés filière verte. Il est conçu à une époque où chacun d'entre nous est sensibilisé aux modifications et aux désordres climatiques, aux dégradations de l'environnement naturel, à la gestion des déchets, à une agriculture et une consommation éco-responsables, etc. Les métiers verts existent

aujourd'hui pour relever ces défis, proposer des solutions, mettre en place des actions, contrôler leurs effets. Ce sont les ambitions de ce nouveau BTS. Il a pour objectif de développer des compétences scientifiques et pratiques chez les étudiants, de leur permettre d'accompagner, contrôler et gérer des projets « verts » dans un souci de durabilité et en s'appuyant sur la digitalisation, avec une approche holistique et scientifique.

Destination professionnelle :

Le BTS prépare ses diplômés au métier de conseiller auprès des acteurs des secteurs relatifs à la nature et à l'environnement. Il ne s'agira pas pour le diplômé d'agir directement au niveau de la gestion d'une entreprise mais plutôt au niveau de la réalisation et de l'accompagnement de projets.

Domaine 1 : Opportunité du programme de formation
1.1 Le programme de formation vise des objectifs économiques pertinents en termes d'emploi et d'insertion professionnelle
<u>CRITÈRES DU DOMAINE 1.1</u>
1. Un niveau de certification est défini sur la base de la législation nationale appropriée et les cadres de certification existants (au niveau européen, national, sectoriel ou des établissements).
2. Le profil du programme indique le ou les domaines d'études, le niveau du programme, le sujet principal, les principaux résultats d'apprentissage visés à terme, l'environnement d'apprentissage et les principaux modes d'apprentissage, d'enseignement et d'évaluation.
3. Le profil montre clairement aux étudiants et parties intéressées quelles compétences génériques et spécifiques au sujet seront visées et le potentiel d'employabilité du programme.

CONSTATS ET ANALYSE :

1. Le troisième Plan National du Développement Durable du Luxembourg actuellement déployé intègre les 17 Objectifs de développement durable de l'agenda 2030 des Nations Unies. Ce BTS qui intègre dans sa formation des notions pour répondre aux défis déjà présents s'inscrit donc dans la politique grand-ducale en faveur de l'environnement, des ressources à préserver et du développement durable.
2. Le programme des compétences génériques et spécifiques qui sont développées dans cette formation s'appuie sur l'expérience déjà longue du Lycée dans le domaine agricole (sciences naturelles, sylviculture, agriculture et agronomie, horticulture, élevage). Par ailleurs, l'établissement demeure en relation étroite avec le monde professionnel du secteur, représenté au sein du groupe curriculaire par des membres d'organismes publics, de représentations professionnelles syndicales ou de chambres professionnelles.
3. La commission spéciale reconnaît que le potentiel d'employabilité est effectivement fort, au vu du résultat d'un sondage réalisé auprès des parties prenantes du secteur « vert ». Il existe un attrait réel pour cette nouvelle formation chez des étudiants potentiels (à 78 %) de même qu'une forte promesse d'engagement des entreprises pour ouvrir leurs portes à des stagiaires (à 87 %). Les employeurs potentiels ayant répondu aux sondages et certains étant présents lors de la journée visite étaient en majorité du secteur public et para-public. Dans ce double secteur comme dans le secteur privé, les futurs diplômés peuvent trouver

des entreprises offrant un cadre de travail attractif avec des perspectives de carrière intéressantes.

4. Les liens forts entre le lycée et le monde professionnel ouvrent aux étudiants un large choix de missions de stage. Au-delà de l'objectif de former des professionnels directement employables, la direction commence à entreprendre une passerelle avec des établissements d'enseignement supérieur.
5. Au niveau du Grand-Duché, des dispositions ont été adoptées avec les entreprises du secteur public afin de permettre la reconnaissance par celles-ci du diplôme de BTS. Ces dispositions sont donc une opportunité pour les futurs détenteurs du diplôme BTS CTAPSV d'élargir leur champ de recherche d'emploi. Par ailleurs, le ministre de la Fonction publique avait annoncé en décembre dernier l'attribution d'une prime de brevet de technicien supérieur (BTS) avec effet à compter du 1^{er} juillet 2023. Les nouveaux diplômés de cette formation pourraient donc *a priori* bénéficier de cette initiative, laquelle est susceptible d'attirer davantage de candidats.
6. Les employeurs manifestent leur intérêt pour une main-d'œuvre dont ils ont précisé qu'ils en attendaient une bonne culture générale de l'environnement (sylviculture, agriculture, horticulture), une expérience de terrain (que n'ont pas toujours les diplômés universitaires) et une appétence pour le travail en autonomie ; autant d'aspects dans une optique holistique que ce BTS CTAPSV doit aborder dans son programme d'études.
7. L'environnement d'apprentissage se prête complètement à un enseignement de CTAPSV : les capacités d'accueil, les infrastructures de Gilsdorf (classes, forêt, pépinière, surfaces agricoles, unités de production et centre équestre par conventions) permettent un développement du panel de formation. Par ailleurs, les possibilités d'immersion professionnelle (stage) pour le petit effectif d'étudiants attendu sont assurées. Cet effectif permet également une organisation plus simple pour les visites sur site en externe. Enfin, une coopération existe avec d'autres établissements, ce qui permet le partage d'informations, d'expériences et de bonnes pratiques, soit une communication toujours génératrice d'émulation.
8. La commission spéciale s'interroge sur la permanence de l'encadrement par tutorat : l'établissement affirme qu'un tuteur sera présent pendant les deux années d'études de l'étudiant ; or, au cours de la visite, il a été uniquement rapporté un encadrement pendant la période de stage.

AVIS : La commission spéciale estime que le critère ministériel est atteint.

RECOMMANDATIONS :

- S'assurer que la notion d'employabilité intègre non seulement les employeurs en entreprises (agricoles, par exemple) mais également les cabinets d'ingénieurs-conseils dans le secteur vert.
- Préciser si le tutorat s'exerce sur les deux années ou seulement pendant le stage.

1.2 Le programme de formation dispose d'une analyse de faisabilité argumentée

CRITÈRES DU DOMAINE 1.2

1. Le lycée a mené ou commandé une étude de faisabilité sur l'état des besoins des milieux professionnels dans des domaines spécifiques, l'offre de formation existante au Luxembourg et dans la Grande Région.
2. Les milieux économiques ont été associés à la collecte des données.
3. L'étude de faisabilité identifie les compétences clef et transversales qu'il conviendrait de mobiliser pour répondre à des besoins professionnels spécifiques.
4. Les résultats de l'étude ont été débattus au lycée et au sein du groupe curriculaire et présentés aux milieux économiques.

CONSTATS ET ANALYSE :

9. La commission spéciale souligne que cette formation en deux ans dans les métiers verts ne souffre d'aucune concurrence d'autre formation équivalente : elle peut donc capter l'ensemble des lycéens intéressés par une formation technique dans ce domaine, ce qui peut lui assurer un vivier de recrutement pérenne. Le projet de créer des portes ouvertes pour ce BTS augmente les chances d'un recrutement élargi et non réduit au simple recrutement des lycéens du LTA. Cet élargissement de la zone de recrutement apparaît du reste comme une nécessité car l'établissement est situé dans une région relativement isolée et peut avoir du mal à atteindre des étudiants éloignés de Gilsdorf.
10. La formation peut aussi espérer attirer des étudiants en bachelor souhaitant une expérience d'immersion professionnelle plus forte que celle proposée dans leur formation initiale, et qui auront ainsi l'opportunité de s'orienter vers ce BTS tout en continuant dans leur secteur de prédilection. Mais, comme il a été dit plus haut, la reconnaissance du BTS par les pouvoirs publics reste encore en suspens et il se crée donc une sorte de concurrence entre bachelor et BTS dont il ne faudrait pas qu'elle se fasse au détriment du BTS CTAPSV.
11. La commission spéciale constate que si la formation vise des secteurs d'activités davantage circonscrits qu'ils n'ont été dans le dossier d'accréditation et qu'elle peut quasiment garantir l'employabilité de ses étudiants, elle n'est pas en capacité de préciser les conditions de recrutement qui seront celles des employeurs futurs ni les évolutions de carrière des diplômés. La dénomination générique « secteur vert » est peut-être imprécise mais elle a le mérite d'ancrer le BTS dans un domaine dont tout le monde a entendu parler. Elle est peut-être même plus parlante, plus significative que l'acronyme CTAPSV, des initiales au sens hermétique à qui n'est pas formateur dans ce lycée.
12. Les parties prenantes de ce projet d'ouverture du BTS CTAPSV, enseignants et employeurs, ont mené une analyse SWOT sur la faisabilité du programme, preuve qu'une longue réflexion en amont a été effectuée avant le dépôt de la demande d'accréditation. La commission spéciale salue donc l'aptitude des porteurs de ce projet à analyser et anticiper les difficultés possibles en fonction de l'environnement : un bassin de recrutement limité, un domaine d'étude très vaste, novateur, qui nécessitent des cours spécialisés par des intervenants externes et des méthodes pédagogiques diversifiées (projets techniques, stages, travaux de fin d'études, etc.).
13. De nombreuses entreprises ont été questionnées afin de cerner au mieux leurs besoins pour constituer le programme de formation (protection du climat, gestion des ressources naturelles, développement et protection des habitats naturels, contrôle de la durabilité). 24

entreprises ont répondu qu'elles seraient prêtes à embaucher au moins un diplômé. Ce taux de réponses favorables à la création de ce BTS témoigne encore du fort potentiel d'activités. Le Lycée Technique Agricole a noué depuis longtemps des liens étroits et des projets coopératifs avec des acteurs publics et des institutions de la Grande Région. Cela assoit ce nouveau BTS sur des piliers solides.

14. L'arrivée sur le marché de techniciens BTS pourrait peut-être aplanir une difficulté que rencontrent certaines entreprises ; en effet, certains de leurs diplômés en master dédaignent les métiers de terrain au profit des postes en bureau. Les futurs diplômés en CTAPSV seraient tout à fait désignés pour occuper ces postes de terrain.
15. Concernant les stages, les membres du groupe curriculaire comme les employeurs potentiels rencontrés, ont bien conscience que le niveau demandé en BTS nécessitera de proposer des stages qui devront être plus élaborés que ceux proposés jusqu'à maintenant dans la formation menant au Diplôme de Technicien actuellement proposée au LTA.

AVIS : La commission spéciale estime que le critère ministériel est atteint.

RECOMMANDATIONS :

- Réaliser une enquête structurée auprès des potentiels employeurs du secteur privé afin de peaufiner les débouchés de la formation, notamment au sein de la Grande Région.
- Prévoir l'intégration de professionnels du secteur pour les cours spécialisés, une sélection de thématiques s'imposant dans le champ très vaste des activités offertes dans le secteur vert. Cela suppose une dynamique de co-construction des enseignements par des réunions régulières entre le groupe curriculaire et les enseignants.
- S'interroger sur l'intitulé par acronyme CTAPSV pour l'attractivité externe de ce BTS (notamment pour les lycéens et leurs familles).

Domaine 2 : Pertinence du programme de formation
2.1 Le programme de formation dispose d'un plan d'études structuré
<u>CRITÈRES DU DOMAINE 2.1</u>
<ol style="list-style-type: none"> 1. La structure globale du programme est définie, et mentionne les crédits attribués à chaque unité sur la base des résultats d'apprentissage correspondants et de la charge de travail relative. 2. Le niveau de certification est défini sur la base de la législation nationale appropriée et les cadres de certification existants (au niveau européen, national, sectoriel ou des établissements). 3. Le profil du programme indique le ou les domaines d'études, le niveau du programme, le sujet principal, les principaux résultats d'apprentissage visés à terme, l'environnement d'apprentissage et les principaux modes d'apprentissage, d'enseignement et d'évaluation. 4. Le profil du programme se compose d'unités d'enseignement qui peuvent être composées d'un module unique ou de plusieurs modules, d'autres types d'unités d'enseignement, stages en milieu clinique et en entreprise, projets de recherche, travail en laboratoire et autres activités d'apprentissage pertinentes. 5. Un nombre de crédits ECTS minimum pour les unités d'enseignement est défini au niveau institutionnel, afin de faciliter la collaboration et les échanges interdisciplinaires ou entre les facultés.

CONSTATS ET ANALYSE :

16. Le profil du programme, bien défini par le groupe curriculaire, a été modelé selon un profil « généraliste » évitant des cours tels que l'élevage volailler ou la production bouchère qui seraient trop spécialisés. Le profil du programme est donc comme un compromis habile du groupe curriculaire entre aspects généralistes du secteur vert et thématiques spécifiques, car le domaine des métiers verts recouvre quantité de notions, de thèmes et de débouchés professionnels (et cette « constellation » est amenée à s'élargir encore).
17. La structure globale de ce BTS est décrite avec clarté dans le plan d'études fourni par le lycée : pour chaque semestre de formation un tableau, dans lequel sont repris les différents modules ainsi que les cours, a été élaboré. Objectifs et méthodologie sont détaillés pour chaque module de cours.
18. Cependant, force est de constater qu'il existe des incohérences dans les informations données, notamment entre les heures hebdomadaires et annuelles ou dans le comptage des heures de travaux pratiques. A noter que les temps des visites guidées font partie intégrante des travaux pratiques. Il existe encore une distorsion dans la présentation du travail de fin d'études au sujet des ECTS entre le dossier de recevabilité et le dossier d'accréditation.
19. La commission retient que l'enseignement des trois langues importantes au Luxembourg ne paraît pas complètement abouti dans sa dispensation : en effet, le cours de communication semble plutôt dédié à la maîtrise de la langue française et l'anglais quelque peu ignoré. Il a été pourtant dit qu'aurait lieu une évaluation pour chacune des trois langues au sein de l'enseignement « Communication ».
20. Les compétences génériques, spécialisées et transverses sont convenablement décrites dans les annexes remises par l'établissement. La déclinaison de ces mêmes compétences en enseignements est effectuée globalement de manière correcte. Mais les enseignements à portée holistique arrivent tard dans la formation, d'où un décalage et un manque d'articulation entre enseignements généralistes (modules M1 à M2.3) donnés tôt dans le programme d'études et enseignements scientifiques, dispensés plus tardivement. C'est le cas pour les modules 3.3 « Approche scientifique 1 » (APPRSCI1) et 4.1 « Approche scientifique 2 » (APPRSCI2). Cette répartition est assumée par le groupe curriculaire qui estime que l'approche holistique requiert au préalable des connaissances techniques de base dans les différents domaines du secteur vert.
21. Enfin, n'est pas précisée l'éventuelle intégration de professionnels extérieurs dans les enseignements qui apporteraient une vision moins disciplinaire, ce qui permettrait de commencer l'élaboration d'un projet professionnel individualisé par des échanges informels avec un expert autour des problématiques rencontrées dans le domaine de compétences de l'intervenant.
22. Des stages en entreprise sont prévus au cours de trois semestres à hauteur totale de 20 semaines. Il existe un guide de stage, un Vademecum, qui reprend les objectifs de chaque stage, leur organisation, une aide à la rédaction du rapport et le déroulement de l'évaluation finale. Ce guide va dans le sens d'une optimisation des chances de réussite des étudiants. Cependant, si les modalités du stage sont correctement décrites dans leur ensemble, l'évaluation manque de précision.

AVIS : La commission spéciale estime que le critère ministériel est partiellement atteint.

RECOMMANDATIONS :

- Réfléchir à la meilleure façon de rendre efficace et productive l'apport des savoirs et des compétences des professionnels engagés dans le corps pédagogique.
- Reconsidérer la place de l'anglais dans la formation.
- Centrer les études sur les domaines plébiscités par les professionnels dans le questionnaire qui leur a été soumis (les 4 domaines cités en 1.2) afin d'éviter la dilution des enseignements dans des sujets de cours trop multidirectionnels et assurer ainsi des débouchés sur des postes réellement créés et en attente d'être pourvus. À ce sujet, être vigilant sur les métiers visés : à titre d'exemple, le domaine « protection du climat » réclame en majorité des diplômés ayant un niveau d'études supérieur au niveau BTS, tels qu'ingénieur, chargé de plaidoyer pour un réseau d'association ou encore juriste en environnement.
- Envisager une façon de structurer le programme d'études avec un tronc commun d'enseignements obligatoires autour duquel chaque étudiant coagulerait d'autres cours de notions fondamentales à choisir, de manière à alléger le nombre de ces notions à assimiler, ce qui donnerait aux étudiants une sorte de spécialisation.

2.2 Le programme de formation couvre les aspects principaux de la spécialisation. Il permet l'acquisition de méthodes de travail adéquates et garantit l'intégration de connaissances spécifiques à la spécialisation

CRITÈRES DU DOMAINE 2.2

1. La structure globale du programme est définie, et mentionne les crédits attribués à chaque unité sur la base des résultats d'apprentissage correspondants et de la charge de travail relative.
2. Le profil du programme indique le ou les domaines d'études, le niveau du programme, le sujet principal, les principaux résultats d'apprentissage visés à terme, l'environnement d'apprentissage et les principaux modes d'apprentissage, d'enseignement et d'évaluation.
3. Les unités d'enseignement sont exprimées en termes de résultats d'apprentissage appropriés et des informations claires sont disponibles concernant leur niveau, les crédits associés, leur mise en œuvre et leur évaluation.
4. Le profil montre clairement aux étudiants et parties intéressées quelles compétences génériques et spécifiques au sujet seront visées et le potentiel d'employabilité du programme.
5. Le profil est défini en consultation avec les intéressés.

CONSTATS ET ANALYSE :

23. Le Lycée Technique Agricole peut se prévaloir d'une expertise dans l'application pratique de ses enseignements qui est reconnue dans le domaine des métiers verts. Il figure en effet depuis 2018 dans le classement des meilleures écoles professionnelles d'entrepreneuriat au Luxembourg (JEL TES Awards) ou en Europe (the Entrepreneurial School Awards, 2019). En 2021 et 2022, le LTA a été récompensé dans le cadre du projet *Sustainable Entrepreneurial School* résultant de la coopération entre le SCRIPT et la Direction des classes moyennes du Ministère de l'Économie. L'établissement est donc tout à fait qualifié pour promouvoir des projets entrepreneuriaux qui seront soutenus par ses futurs diplômés.

24. Le profil des futurs diplômés de ce BTS CTAPSV s'adapte aux conditions du marché du travail en ce sens que les entreprises, qu'elles soient publiques ou privées, emploient des personnes de niveau bac ou master mais pas de niveau BTS ; elles ont donc grand besoin de ces techniciens qui savent gérer des projets et une équipe.
25. La commission spéciale souligne que la formation proposée possède un fort caractère pluridisciplinaire permettant d'atteindre les objectifs professionnels attendus : biologie, horticulture, sylviculture, chimie... Cette pluridisciplinarité est perçue comme essentielle par tous les acteurs et bénéficiaires de la formation. Le plan d'études démontre une acquisition croissante au cours du temps de différents apprentissages et compétences, avec différentes méthodologies d'évaluation. Ce plan d'études oscille de façon équilibrée entre cours théoriques et cours pratiques/stages.
26. Les compétences attendues découlent d'une analyse des métiers auxquels se réfère la formation. Il est prévu que les compétences spécifiques soient d'ailleurs globalement abordées lors des stages, des visites de sites ou lors des travaux pratiques en conditions réelles. Le tableau 2 p.12 liste des compétences requises par les entreprises interrogées mais cela n'est pas suivi d'une présentation des compétences retenues dans la formation et validées par le diplôme. Quant aux unités d'enseignement, elles sont présentées, comme la réglementation l'exige, mais leur mise en œuvre et leur évaluation demeurent incomplètement formulées, comme il est exposé ci-dessous.
27. Cette faiblesse explique peut-être les attentes différentes entre les futurs étudiants et les membres du groupe curriculaire, une distorsion remarquée lors de la visite de la commission spéciale. Il faut reconnaître que les lycéens présents n'avaient été informés que la veille de la visite de la commission.
28. La place du projet de fin d'études (Annexes p. 131), représente 14 ECTS et semble très important puisqu'il participe à la prise d'autonomie des étudiants tout en les mettant à l'épreuve dans une logique de gestion de projet. Cela nécessite un accompagnement. Celui-ci est actuellement peaufiné par le groupe curriculaire. La commission spéciale s'interroge sur la façon dont sera évaluée la montée en autonomie des étudiants.
29. De même : la distinction entre mémoire de fin d'études, mémoire de stage et mémoire de projet personnel n'est pas suffisamment nette. En effet, l'articulation entre la démarche du projet personnel et le travail de fin d'études est peu lisible : aucune heure allouée à l'accompagnement de rédaction de ces travaux n'est prévue, en tout cas n'est pas mentionnée ; et la nature des travaux à réaliser n'est pas précisée, ce qui est une nécessité puisqu'ils sont à faire en totale autonomie. En outre, le rapport de stage faisant partie intégrante du programme de formation, sa structuration doit être fortement constituée et lisible par les étudiants.
30. Il est fait mention d'intervention de professionnels dans la formation (annexe p. 47) mais cela ne transparaît pas dans le plan de cours ou la description des cours.
31. La commission spéciale remarque que la part des stages dans la formation occupe un volume important. C'est un choix qui s'est appuyé sur le résultat de sondages. Cette forte proportion d'application professionnelle permise en stage semble rencontrer les faveurs des futurs étudiants.
32. Les modes d'évaluation des enseignements généralistes (modules M1.1 à M2.3) ne sont pas pleinement satisfaisants car pas suffisamment précis.

AVIS : La commission spéciale estime que le critère ministériel est partiellement atteint.

RECOMMANDATIONS :

- Préciser à l'intention des étudiants :
 - les compétences attendues et évaluées dans chacun des modules ;
 - les spécificités propres à chacun des trois mémoires à rédiger par les étudiants ;
 - la nature et l'exercice de l'accompagnement de l'étudiant par le(s) enseignant(s) ;
 - le mode d'évaluation des capacités d'autonomie croissante des étudiants ;
 - le type de modalité d'évaluation dans les modules généralistes (contrôle continu, entretien/simulation, exposé individuel, de groupe, etc.) ;
 - le cadrage des activités lors des visites, des stages, des travaux *in situ* ainsi que l'évaluation des compétences acquises lors des stages (critères d'évaluation notamment) ;
 - le cadrage (connaissances, compétences attendues, critères d'évaluation) du travail de fin d'études.

2.3 Le programme de formation est défini en termes d'objectifs d'apprentissage et il est décliné en connaissances, compétences et compétences transversales

CRITÈRES DU DOMAINE 2.3

1. Les unités d'enseignement sont exprimées en termes de résultats d'apprentissage appropriés et des informations claires sont disponibles concernant leur niveau, les crédits associés, leur mise en œuvre et leur évaluation.
2. Le profil montre clairement aux étudiants et parties intéressées quelles compétences génériques et spécifiques au sujet seront visées et le potentiel d'employabilité du programme.
3. Les résultats d'apprentissage, ainsi que les stratégies et critères d'évaluation correspondants sont définis pour chaque unité d'enseignement.
4. Les résultats d'apprentissage sont aisément compréhensibles et vérifiables au regard de ce que l'étudiant a réellement accompli à la fin du programme.
5. Les exigences de progressions sont explicites pour l'étudiant.
6. Les résultats d'apprentissage peuvent être atteints dans les limites de la charge de travail spécifiée.
7. Les résultats d'apprentissage sont liés aux activités d'apprentissage, aux méthodes et aux critères d'évaluation appropriés.
8. Les études sont suivies dans la durée qui leur est officiellement allouée (ce qui signifie que la charge de travail associée à une année universitaire, un semestre, un trimestre ou un seul cours est réaliste).
9. La structure des programmes est flexible afin de permettre aux étudiants d'opter pour des enseignements intégrant de nouveaux modes d'apprentissage
10. Les technologies numériques sont intégrées dans l'enseignement et l'apprentissage.
11. Les résultats d'apprentissage sont formulés par le personnel universitaire avec la participation des étudiants et d'autres parties intéressées.
12. Les crédits octroyés pour toutes les formes d'enseignement supérieur comprenant des éléments de formation continue et professionnelle sont reconnus et accumulés en vue de l'acquisition d'une certification ou non, suivant le souhait de l'étudiant et/ou les exigences de la certification.

CONSTATS ET ANALYSE :

33. La commission spéciale relève que le corps enseignant réunit un grand nombre de personnes compétentes et diplômées dans des domaines diversifiés, qui accordent une grande importance au travail académique et encouragent les étudiants à participer à divers projets tant nationaux qu'internationaux. C'est une opportunité appréciable car ceci permet aux futurs diplômés de construire leur propre réseau dans leur vie professionnelle.

34. Les données administratives et de contenus des cours (pré-requis, objectifs, méthodologie, compétences, supports et modes d'évaluation) sont décrits dans les fiches descriptives.
35. Certains cours s'étendent sur deux ou trois semestres du cursus, d'où une progression croissante et un approfondissement de plus en plus important des compétences. Cette progression s'observe essentiellement pour les cours des modules Sciences professionnelles ou Communication appliquée.
36. Le programme de formation montre une cohérence entre les parties et les contenus ; il est révélateur du grand travail mené sur les fiches de cours en relation avec le plan de cours et les compétences visées. Ainsi, les résultats d'apprentissage sont liés aux activités d'apprentissage, aux méthodes et aux critères d'évaluation appropriés. Les cours Gestion de projet 1 et 2 et les modules Stages 1-3 ont un lien direct avec le monde professionnel. Il en va de même pour le Travail de fin d'études, qui est lié aux stages effectués et qui doit présenter une valeur ajoutée pour l'entreprise. Le tableau 10 *Liste des résultats d'apprentissage avec leurs modules/cours correspondants* a le mérite d'exister mais il est trop générique (ex : « Développer des réponses techniques appropriées à des problèmes concrets » pour le cours de Sciences professionnelles) ; la commission pointe là le risque que les contenus du programme d'études ne soient pas encore parfaitement calés.

AVIS : La commission spéciale estime que le critère ministériel est atteint.

RECOMMANDATIONS :

- Veiller à ce que les résultats d'apprentissage s'appuient sur des bases concrètes, précises, issues de problématiques de terrain.

Domaine 3 : Modalités d'évaluation et de certification des étudiants
3.1 Les qualifications requises pour l'admission sont réglementées et vérifiées
<u>CRITÈRE DU DOMAINE 3.1</u>
Les institutions appliquent de manière cohérente et constante des règles prédéfinies et publiées couvrant toutes les phases du cycle d'études, c'est-à-dire l'admission et la progression des étudiants, la reconnaissance et la certification de leurs acquis.

CONSTATS ET ANALYSE :

37. Les conditions d'admission sont formalisées et suivent le principe des textes génériques légaux. Le processus administratif est décrit précisément. Ainsi, par exemple, il est demandé une lettre de motivation à joindre au dossier de candidature.
38. En outre, les critères d'acceptation / refus des candidats par la commission d'admission ne sont pas explicités. Surtout, il est fait mention que « La commission d'admission délibère en fonction de différents critères tels que les résultats obtenus, le comportement et la motivation de l'étudiant candidat ». Certes, le fait qu'il s'agisse d'un dossier d'admission et non d'un examen permet à tout postulant de prétendre à cette formation sans qualification particulière, néanmoins la commission spéciale s'interroge sur plusieurs aspects : un

dossier permet-il de juger de la motivation d'un candidat ? L'évaluation des notes obtenues pendant les trois années du lycée suit-elle des règles de priorité suivant certaines matières ? Ou est-ce la moyenne générale qui est prise en compte ?

AVIS : La commission spéciale estime que le critère ministériel est atteint.

RECOMMANDATIONS :

- Préciser les critères de sélection, notamment sur l'analyse des notes, et la motivation et expliciter les attendus de la lettre de motivation et le préciser en particulier aux postulants. Parallèlement, mener une réflexion sur l'apport d'auditions orales pour mieux juger du projet professionnel, de la maturité, du comportement et de la motivation du candidat, notamment pour les admis et ceux sur liste d'attente. Ces précisions pourraient figurer sur le site internet de la formation.

3.2 Les méthodes d'évaluation sont définies en fonction des objectifs de formation

CRITÈRES DU DOMAINE 3.2

1. Le profil du programme indique le ou les domaines d'études, le niveau du programme, le sujet principal, les principaux résultats d'apprentissage visés à terme, l'environnement d'apprentissage et les principaux modes d'apprentissage, d'enseignement et d'évaluation.
2. Les résultats d'apprentissage, ainsi que les stratégies et critères d'évaluation correspondants sont définis pour chaque unité d'enseignement.
3. Les résultats d'apprentissage sont liés aux activités d'apprentissage, aux méthodes et aux critères d'évaluation appropriés.
4. Des contrôles pratiqués annuellement portent sur toute la gamme des tests d'évaluation et sur les résultats.
5. Les étudiants sont informés de leurs résultats sans délai.
6. Les crédits octroyés pour toutes les formes d'enseignement supérieur comprenant des éléments de formation continue et professionnelle sont reconnus et accumulés en vue de l'acquisition d'une certification ou non, suivant le souhait de l'étudiant et/ou les exigences de la certification.
7. Les instruments de validation et de reconnaissance doivent s'adapter au développement d'un environnement de formation diversifié et flexible ; ils doivent reconnaître de nouvelles formes d'apprentissage en ligne rendues possibles par la technologie.

CONSTATS ET ANALYSE :

39. La formation est construite en mobilisant les différentes modalités pédagogiques : l'enseignement théorique et l'enseignement pratique de façon sommative. Le système d'évaluation est défini selon les attendus administratifs. Les modalités d'évaluation et les conditions de délivrance sont présentées (Annexe 14 pp. 250-253). Ainsi, chaque type d'enseignement est soumis à évaluation : pratique, théorique, en stage. Le nombre de crédits acquis est bien précisé pour chaque enseignement.
40. Le cadre administratif des stages est globalement bien décrit dans l'Aide-mémoire Stages mais révèle l'absence d'une soutenance orale qui permettrait de valider la compétence « Communication ».
41. L'étudiant doit avoir validé 25 crédits ECTS après les deux premiers semestres, à défaut, l'étudiant est exclu du programme de formation. Il ne semble pas y avoir de deuxième session pour permettre aux étudiants de se rattraper.

42. Le jour de la visite, la commission spéciale relève de nombreux points dans les méthodes d'évaluation qui sont insuffisamment définis.

AVIS : La commission spéciale estime que le critère ministériel est partiellement atteint.

RECOMMANDATIONS :

- Finaliser toutes les procédures d'évaluation avant la mise en œuvre de la nouvelle formation.

Domaine 4 : Mise en œuvre du programme de formation
4.1 Le programme de formation dispose des ressources matérielles suffisantes pour réaliser ses objectifs. Ces ressources sont disponibles pour la durée totale du programme de formation
<u>CRITÈRE DU DOMAINE 4.1</u>
Les résultats d'apprentissage peuvent être atteints dans les limites de la charge de travail spécifiée.

CONSTATS ET ANALYSE :

43. Les locaux et les équipements rattachés ainsi que les différentes unités réparties autour de l'aire géographique du lycée à Gilsdorf (pépinière, forêt, etc.) offrent une qualité d'accueil contribuant à la réussite des étudiants (une réserve cependant concernant la desserte par transport en commun de mobilité douce mais cela n'est pas du ressort de l'établissement). Le nouveau bâtiment du LTA dispose d'infrastructures modernes, adaptées à un enseignement de qualité, avec salles spéciales, salles multimédias, ateliers d'échanges de pratiques et de matériels (makerspace), autant de lieux d'études qui permettent d'associer encore davantage la théorie et la pratique et de développer la compétence de penser en réseau auprès des jeunes.
44. Le Tableau 11 (p.39) dresse une liste des nombreuses infrastructures sur le site du LTA à Gilsdorf, mais ne précise pas celles qui seront sollicitées ou en compétition avec les autres formations. Cependant, puisque le lycée a une capacité de 800 places pour actuellement 600 élèves et étudiants, l'ajout du petit effectif d'étudiants en CTAPSV laisse encore toute latitude pour permettre à toutes les cohortes d'utiliser les infrastructures sans se gêner.
45. Le LTA est bien pourvu en termes d'équipements digitaux (tablettes, PC, logiciels type Office 365, etc), équipements dont sont dotés les enseignants et destinés aussi aux étudiants. Cet environnement informatique préfigure celui de l'environnement des futurs diplômés.
46. Cette formation de CTAPSV propose de très nombreuses visites guidées ou des excursions, en plus des infrastructures agricoles qui gravitent autour du lycée. La commission spéciale apprécie cette ouverture mais constate que dans le programme d'études ne sont pas quantifiées les heures consacrées aux visites proprement dites, ni les

déplacements. La commission s'interroge donc sur la faisabilité de l'ensemble du programme de visites prévues.

47. Si l'utilisation de la plateforme TEAMS pour qu'enseignants et étudiants communiquent est bien définie, le recours au e-learning et aux plateformes collaboratives de type moodle sont simplement évoqués, non approfondis. D'autres dispositifs sont mentionnés sans que la commission ne soit documentée sur ceux-ci. S'il apparaît que les salles informatiques ne sont pas en accès libre pour les étudiants, ce qui peut être gênant dans la préparation des nombreux travaux et mémoires (par exemple, ceux désignés dans le module 4.1), les étudiants peuvent apporter leur propre matériel.

AVIS : La commission spéciale estime que le critère ministériel est atteint.

RECOMMANDATIONS :

- Préciser les aspects logiciel et matériel informatique, notamment la charge d'utilisation des quatre salles multimédia, les logiciels déjà présents ou à acquérir, ainsi que les modalités d'accès aux étudiants de BTS. L'axe digitalisation étant mentionné comme important, il convient d'apporter des précisions.
- Quantifier / planifier les visites excursions en prenant soin d'évaluer le volet transport et heures consacrées à ces activités qui n'apparaissent pas clairement dans le plan d'études.

4.2 L'enseignement est dispensé par un corps enseignant compétent du point de vue didactique, scientifique et professionnel

CRITÈRES DU DOMAINE 4.2

1. Le personnel responsable de la mise en œuvre du programme et de ses unités garantit la cohérence entre les résultats d'apprentissage définis pour le programme, les activités d'apprentissage et d'enseignement et les procédures d'évaluation.
2. La pédagogie favorise un dialogue ouvert et l'échange entre étudiants, enseignants et administrateurs concernés, afin d'exprimer et de discuter des besoins et aspirations de chacun.

CONSTATS ET ANALYSE :

48. La commission spéciale salue les qualités professionnelles du corps enseignant impliqué dans cette nouvelle formation. Leurs connaissances et leurs compétences dans leur domaine ne sont plus à démontrer. Ainsi, le corps enseignant compte des personnes dans les domaines aussi variés que la biologie, la chimie, la physique, les mathématiques, les langues, etc. Certaines de ces personnes ont participé (ou participent encore) à de nombreux projets de recherche nationaux et internationaux « (exemple d'IBLA, un centre de compétence pour la recherche et le conseil dans le domaine de l'agriculture et de la viticulture biologiques au Luxembourg). D'autres enseignants encore entretiennent des liens étroits avec la pratique grâce aux fermes conventionnées, aux champs et à la forêt de démonstration.

49. La commission spéciale souligne un possible manque d'enseignants pour assurer pleinement la tenue des cours ; ainsi, le cours en informatique où sont développées les compétences en digitalisation (p. 12) nécessitent 132 h d'enseignement ; or, il n'y a qu'un seul enseignant spécialisé en informatique. Mais il y a des ingénieurs qui dispensent désormais des cours de digitalisation. Par ailleurs, l'analyse SWOT indique la possibilité de recourir à un renforcement ponctuel du personnel enseignant dans certaines disciplines par des intervenants externes. Mais le système n'est pas précisé : il n'y a aucune quantification précise pour le développement d'une stratégie de recrutement. La commission spéciale a néanmoins connaissance du recrutement de deux personnes pour l'ouverture de la formation ainsi que de l'intervention de plusieurs conférenciers.
50. La commission spéciale remarque que tous les modules ne sont pas encore affectés à des responsables externes car ils ne sont toujours pas nommés. Il en est ainsi pour les cours de législation, d'économie, de communication appliquée et de digitalisation.
51. Dans le personnel enseignant n'apparaissent pas d'intervenants extérieurs professionnels comme la loi du 19 juin 2009 l'ordonne. Mais leur participation est d'ores et déjà prévue. Et dans la liste d'enseignants globale fournie par l'établissement, ne sont pas spécifiées les affectations de ces derniers à la formation seule du BTS CTAPSV (et/ou aux autres formations du LTA). La formation n'a donc pas encore sécurisé ses ressources au moment de la visite.
52. Il n'est pas prévu non plus pour ces enseignants une formation spécifique, par exemple sur les attendus en termes de niveau des étudiants ou sur l'encadrement des stages.
53. Cela n'enlève rien aux qualités d'une équipe que la commission spéciale a senti motivée et engagée, souhaitant la réussite des étudiants et ayant conscience d'un accompagnement spécifique nécessaire pour que la prise d'autonomie des étudiants soit une réussite.

AVIS : La commission spéciale estime que le critère ministériel est partiellement atteint.

RECOMMANDATIONS :

- Établir un bilan global des heures déjà réalisées par les enseignants qui devront intervenir dans ce BTS pour que les cours soient assurés et pour quantifier les besoins de recrutement externe.

4.3 Il est pourvu à un encadrement adéquat des étudiants

CRITÈRES DU DOMAINE 4.3

1. La pédagogie favorise un dialogue ouvert et l'échange de commentaires réfléchis entre étudiants, enseignants et administrateurs concernés, afin d'exprimer et de discuter des besoins et aspirations de chacun.
2. Les apprenants qui s'inscrivent à titre individuel dans un programme formel bénéficient d'un accompagnement ou de conseils susceptibles de les aider à satisfaire les exigences de progression. Ces conseils incluent, le cas échéant, la validation des savoirs et des acquis d'expérience antérieurs (VAE – Validation des Acquis d'Expérience).
3. Les étudiants reçoivent des informations détaillées et des conseils afin de suivre les règles de progression, exploiter les différentes possibilités de parcours et choisir les unités d'enseignement du niveau approprié à la certification visée.
4. Les apprenants bénéficient d'un accompagnement ou de conseils susceptibles de les aider à satisfaire les exigences de progression. Ces conseils incluent, le cas échéant, la validation des savoirs et des acquis

CONSTATS ET ANALYSE :

54. La commission spéciale rappelle que Lycée Technique Agricole est un établissement pouvant accueillir jusqu'à 800 élèves, pourvu de 120 enseignants titulaires. Ces caractéristiques ont l'avantage de permettre un travail centré sur l'élève et de garantir un encadrement de haute qualité de l'enseignement. La taille de la classes (8 étudiants prévus pour le BTS CTAPSV) ainsi que de nombreuses leçons de travaux pratiques, devraient créer une proximité des étudiants avec les enseignants ce qui favorisera les échanges et un encadrement poussé vers des approfondissements et/ou des compléments d'informations et d'études.
55. Dans les autres formations du Lycée agricole, les aînés présentent leurs travaux aux plus jeunes ; ou bien il y a des passages de relais de projet d'une année sur l'autre. Cette transversalité émulative pourra aussi profiter aux étudiants du BTS (à terme pourrait être envisagé un système de tutorat des 2èmes années pour les 1ères ainsi que des travaux collaboratifs mais rien n'est formalisé pour le moment).
56. L'encadrement prévu des étudiants est globalement assuré par les enseignants et par le coordinateur du BTS. Dans le détail, la commission spéciale remarque qu'il n'est pas précisé si un tuteur enseignant est désigné pour toute l'année scolaire ou seulement lors des stages.
57. Un double tutorat est institué pour chaque étudiant stagiaire : un tuteur lycée et un tuteur entreprise sont nommés. L'enseignant se rend dans l'entreprise pour apprécier l'encadrement dans son ensemble et les trois personnes (stagiaire et tuteurs) se rencontrent au moins une fois pendant la période de stage. Les deux tuteurs participent conjointement à l'évaluation avec en tête, chez les employeurs la certitude que les compétences attendues d'un étudiant de BTS dans leur entreprise devront être réévaluées vers le haut.
58. L'étudiant est aidé en amont de son stage par un « office » mais dont la nature de l'accompagnement est insuffisamment cernée (base de données d'entreprises, aide à la rédaction de CV ou de lettre de motivation, etc. ?). Néanmoins, la commission tient à faire remarquer que le LTA a une longue tradition de stages (une des pierres angulaires des formations de cet établissement), ce qui permet aux étudiants de BTS d'avoir accès à une liste très variée de professionnels potentiels. Il est à noter que le dernier stage long du cursus peut être fait à l'étranger.
59. Le cas des étudiants en difficulté ne semble pas avoir fait l'objet d'une discussion au sein des initiateurs du projet : la commission spéciale ne sait pas si un service d'aide à la réussite est prévu, si des remises à niveau (qui existent pour les modules 1.1 et 1.3) sont possibles dans d'autres matières (comme le module 1.2) ; elle demande aussi quel rôle peut jouer un tuteur de stage dans un accompagnement d'aide.
60. En revanche, les étudiants peuvent bénéficier du service psycho-social et d'accompagnement scolaire (le SePAS). Ils peuvent y avoir recours pour une aide sur leur choix professionnel ou pour y trouver des solutions satisfaisantes à leurs problèmes personnels.

61. Il n'est pas prévu de plateforme d'échanges d'information, d'aide, de dépôt d'offres d'emploi, etc. qui serait accessible aux étudiants, aux alumni, aux employeurs, aux autres prestataires d'enseignement supérieur ou aux associations et organismes divers.

AVIS : La commission spéciale estime que le critère ministériel est partiellement atteint.

RECOMMANDATIONS :

- Préciser le mode de fonctionnement du tutorat individuel sur l'ensemble de l'année et pas seulement sur la seule période des stages. Préciser aussi le type d'accompagnement du tuteur lors de la rédaction des rapports et soutenances des différents travaux.
- Formaliser l'accompagnement des étudiants au niveau extrascolaire qui passe aussi par la création d'une plateforme d'échange des informations entre tous les acteurs des métiers verts.
- Mieux définir l'accompagnement offert par l'office des stages.

Domaine 5 : Mesures de garantie de la qualité

5.1 Le programme de formation fait l'objet de mesures de garantie de la qualité

CRITÈRES DU DOMAINE 5.1

1. L'assurance qualité interne porte sur l'ensemble des procédures entreprises par les établissements d'enseignement supérieur pour s'assurer que la qualité de leurs programmes et certifications répond à leurs propres spécifications et à celles d'autres organismes compétents tels que les agences d'assurance qualité.
2. L'utilisation du système ECTS doit faire l'objet d'une garantie de la qualité assurée par un processus d'évaluation approprié (contrôle, audits internes et externes de la qualité et commentaires des étudiants) et d'une amélioration continue de la qualité.
3. Les institutions appliquent de manière cohérente et constante des règles prédéfinies et publiées couvrant toutes les phases du cycle d'études, c'est-à-dire l'admission et la progression des étudiants, la reconnaissance et la certification de leurs acquis (ESG 1.4).

CONSTATS ET ANALYSE :

62. La commission spéciale acte le fait que le programme a été élaboré conformément aux instructions du *Guide d'utilisation ECTS* et que la correspondance entre heures d'enseignement et nombre d'ECTS est globalement respectée.
63. La commission rappelle que le LTA engage de manière périodique des processus d'assurance qualité prévus par la loi via le processus d'accréditation et via l'auto-évaluation (mais seulement après cinq années écoulées et sans expliciter ses modalités). En cours d'année, des questionnaires sont ainsi mis à disposition des titulaires de cours, intervenants externes et étudiants après chaque cours.
64. L'établissement envisage de soumettre sa politique de qualité à une certification sans plus de précision.
65. L'enquête Accueil BTS - CTAPSV sur le marché du travail, six mois après la remise des diplômes, permettra d'avoir le retour des anciens étudiants du BTS, information capitale qui devra être consignée et faire partie des indicateurs de qualité. Dans le même ordre d'idée, il est prévu de demander leur avis aux employeurs qui auront accueilli un stagiaire.

66. Le LTA dispose d'un processus d'élaboration et d'approbation du programme de formation chapeauté par le groupe curriculaire et un groupe de gestion. Ces deux instances se donnent pour mission de veiller à l'amélioration continue de la qualité mais l'établissement n'apporte pas de réponse à comment, avec quels outils et en appliquant quelles procédures ? En outre, la politique d'assurance qualité et son articulation avec le pilotage stratégique de la formation au sein d'un groupe qualité – qui n'est pas constitué encore – n'est pas décrite, hormis le rappel des textes génériques. On ne sait pas, par exemple, comment interagiront le groupe curriculaire et le groupe qualité.
67. Ces manques s'expliquent sans doute parce qu'il n'y a pas de responsable qualité identifié, ce qui laisserait à penser qu'il n'y aurait pas d'analyse des réponses aux questionnaires de satisfaction sur les cours, analyse qui pourrait aider au pilotage de la formation par les groupes curriculaires et de gestion. C'est un aspect pourtant à prendre grandement en considération.

AVIS : La commission spéciale estime que le critère ministériel est partiellement atteint.

RECOMMANDATIONS :

- Créer un groupe qualité en lui attribuant des missions clairement identifiées et un fonctionnement réglé : collecte de toutes les données, archivage, analyse, transmission aux deux groupes qualité et de gestion, rapports avec les autres parties prenantes de la formation, direction, coordination, groupe curriculaire, étudiants.
- Consigner (et permettre leur consultation) toutes les informations relatives au fonctionnement administratif du déroulement de la formation et de ses aspects pédagogiques (procès-verbaux, résultats des évaluations, pourcentage de réussite, etc.).
- Formaliser l'intention de mettre en place une certification validant sa politique de la qualité (prises de contact avec les organismes compétents, cahier des charges, auto-analyse de la politique actuelle, etc.)
- Avancer l'année d'auto-évaluation (c'est-à-dire ne pas attendre les cinq années prévues) car le lycée n'ayant pas l'expérience d'un cursus BTS, il lui faut faire un point précis et formalisé de sa première expérience pour d'éventuelles et probables remédiations.

5.2 Les responsabilités, les compétences et les processus décisionnels sont définis de manière à garantir la qualité de l'activité du lycée concerné

CRITÈRE DU DOMAINE 5.2

Les représentants des étudiants devraient participer activement au processus d'assurance qualité pour le système ECTS. En matière d'assurance qualité externe, les étudiants sont membres des commissions d'examen externes des établissements et/ou programmes d'enseignement supérieur.

CONSTATS ET ANALYSE :

68. Les responsabilités et les compétences du groupe curriculaire sont exposées : le nom et la qualité de ses membres sont connus. La fréquence de réunion est précisée (au moins

une fois par trimestre), réunion qui fait l'objet d'un compte rendu. Mais son mode de fonctionnement reste encore peu précis.

69. L'intégration des employeurs potentiels (essentiellement du domaine public) dans le groupe curriculaire permet des échanges réguliers avec ces partenaires externes du monde professionnel et donc de garantir que les contenus des cours et les stages se complètent et répondent aux exigences du monde du travail. C'est un gage de qualité au bénéfice des étudiants.
70. Les enseignants et les chargés de cours externes se concertent et sont en contact avec les membres du groupe curriculaire lorsqu'il y a nécessité. Ce sont donc des échanges informels que le seul besoin immédiat impose. La commission spéciale n'a pas eu connaissance plus détaillée de la façon dont se déroule la conversation entre ces personnes. Elle rappelle aussi les discordances déjà pointées du plan d'études ce qui laisse à penser que la communication n'est pas encore optimale entre le groupe curriculaire et les autres enseignants.
71. Il est prévu de désigner deux représentants des étudiants par classe qui peuvent faire des remarques et des propositions d'amélioration du programme de formation au groupe curriculaire ou au coordinateur. La commission n'a pas eu connaissance de la procédure qui sera adoptée. L'ensemble des étudiants ont voix au chapitre sur la qualité de l'enseignement reçu après chaque cours par un questionnaire qui leur est distribué. Un exemplaire n'a pas pu être présenté lors de la visite.
72. La commission prenant connaissance du tableau 13 p. 44 du dossier d'accréditation remarque que la description des responsabilités de chaque acteur de la formation (calqué sur celle du dossier d'accréditation du BTS Assistant juridique), ne précise pas les noms des personnes impliquées, ni les modes de communication, ni la centralisation et le transfert de données entre le coordinateur, le directeur et les enseignants n'est pas très explicite ni formalisé expressément. Ce tableau permet de constater, encore une fois, l'absence d'un groupe d'assurance qualité.

AVIS : La commission spéciale estime que le critère ministériel est partiellement atteint.

RECOMMANDATIONS :

- Préciser le mode de fonctionnement du groupe curriculaire et formaliser les rencontres entre ce groupe et les enseignants / intervenants externes. Cela permettra une communication plus riche en informations, plus fluide et à double sens.
- Formaliser les processus de nomination des représentants des étudiants et leur interaction avec le groupe curriculaire avec le nombre de réunions annuelles. Ils pourraient être associés aux remédiations du programme d'études.
- Renseigner nominativement le tableau des rôles de toutes les parties en présence dans cette formation BTS CTAPSV (tableau 13 p. 44).

Tableau récapitulatif :

Domaines d'examen	Référence	Appréciation du degré de satisfaction des attentes	Recommandations par critère
Domaine d'examen 1 : Opportunité du programme de formation	1.1 : le programme de formation vise des objectifs économiques pertinents en termes d'emploi et d'insertion professionnelle	Atteint	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer que la notion d'employabilité intègre non seulement les employeurs en entreprises (agricoles, par exemple) mais également les cabinets d'ingénieurs-conseils dans le secteur vert. Préciser si le tutorat s'exerce sur les deux années ou seulement pendant le stage.
	1.2 : le programme de formation dispose d'une analyse de faisabilité argumentée	Atteint	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser une enquête structurée auprès des potentiels employeurs du secteur privé afin de peaufiner les débouchés de la formation, notamment au sein de la Grande Région. Prévoir l'intégration de professionnels du secteur pour les cours spécialisés, une sélection de thématiques s'imposant dans le champ très vaste des activités offertes dans le secteur vert. Cela suppose une dynamique de co-construction des enseignements par des réunions régulières entre le groupe curriculaire et les enseignants. S'interroger sur l'intitulé par acronyme CTAPSV pour l'attractivité de ce BTS chez des lycéens et leurs familles.
Domaine d'examen 2 : Pertinence du programme de formation	2.1 : le programme de formation dispose d'un plan d'études structuré	Partiellement atteint	<ul style="list-style-type: none"> Réfléchir à la meilleure façon de rendre efficace et productive l'apport des savoirs et des compétences des professionnels engagés dans le corps pédagogique. Reconsidérer la place de l'anglais dans la formation. Centrer les études sur les domaines plébiscités par les professionnels dans le questionnaire qui leur a été soumis (les 4 domaines cités en 1.2) afin d'éviter la dilution des enseignements dans des sujets de cours trop multidirectionnels et assurer ainsi des débouchés sur des

			<p>postes réellement créés et en attente d'être pourvus. À ce sujet, être vigilant sur les métiers visés : à titre d'exemple, le domaine « protection du climat » réclame en majorité des diplômés ayant un niveau d'études supérieur au niveau BTS, tels qu'ingénieur en décroissance ou chargé de plaider pour un réseau d'association ou encore juriste en environnement.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Envisager une façon de structurer le programme d'études par un tronc commun d'enseignements obligatoires autour duquel chaque étudiant coagulerait d'autres cours de notions fondamentales à choisir, de manière à alléger le nombre de ces notions à assimiler, ce qui donnerait aux étudiants une sorte de spécialisation.
	<p>2.2 : le programme de formation couvre les aspects principaux de la spécialisation. Il permet l'acquisition de méthodes de travail adéquates et garantit l'intégration de connaissances spécifiques à la spécialisation.</p>	<p>Partiellement atteint</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Préciser à l'intention des étudiants : <ul style="list-style-type: none"> - Les compétences attendues pour chacun des modules et qui seront évaluées ; - Les spécificités propres à chacun des trois mémoires à rédiger par les étudiants ; - La nature et l'exercice de l'accompagnement de l'étudiant par le(s) enseignant(s) ; - Le mode d'évaluation des capacités d'autonomie croissante des étudiants ; - Le type de modalité d'évaluation dans les modules généralistes (contrôle continu, entretien/simulation, exposé individuel, de groupe, etc.) ; - le cadrage des activités lors des visites, des stages, des travaux <i>in situ</i> ainsi que l'évaluation des compétences acquises lors des stages (critères d'évaluation notamment) ; - le cadrage (connaissances, compétences attendues, critères d'évaluation) du travail de fin d'étude.
	<p>2.3 : le programme de formation est défini en termes d'objectifs d'apprentissage et il est décliné en connaissances, compétences et compétences transversales.</p>	<p>Atteint</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à ce que les résultats d'apprentissage s'appuient sur des bases concrètes, précises, issues de problématiques de terrain.
<p>Domaine d'examen 3 :</p>	<p>3.1 : les qualifications requises pour</p>	<p>Atteint</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Préciser les critères de sélection, notamment

Modalité d'évaluation et de certification des étudiants	l'admission sont réglementées et vérifiées.		sur l'analyse des notes, et la motivation et expliciter les attendus de la lettre de motivation et le préciser en particulier aux postulants. Parallèlement, mener une réflexion sur l'apport d'auditions orales pour mieux juger du projet professionnel, de la maturité, du comportement et de la motivation du candidat, notamment pour les admis et ceux sur liste d'attente. Ces précisions pourraient figurer sur le site internet de la formation.
	3.2 : les méthodes d'évaluation sont définies en fonction des objectifs de formation.	Partiellement atteint	<ul style="list-style-type: none"> Finaliser toutes les procédures d'évaluation avant la mise en œuvre de la nouvelle formation.
Domaine d'examen 4 : Mise en œuvre du programme de formation	4.1 : le programme de formation dispose des ressources matérielles suffisantes pour réaliser ses objectifs. Ces ressources sont disponibles pour la durée totale du programme de formation.	Atteint	<ul style="list-style-type: none"> Préciser les aspects logiciel et matériel informatique, notamment la charge d'utilisation des quatre salles multimédia, les logiciels déjà présents ou à acquérir, ainsi que les modalités d'accès aux étudiants de BTS. L'axe digitalisation étant mentionné comme important, il convient d'apporter des précisions. Quantifier / planifier les visites excursions en prenant soin d'évaluer le volet transport et heures consacrées à ces activités qui n'apparaissent pas clairement dans le plan d'études.
	4.2 : l'enseignement est dispensé par un corps enseignant compétent du point de vue didactique, scientifique et professionnel.	Partiellement atteint	<ul style="list-style-type: none"> Établir un bilan global des heures déjà réalisées par les enseignants qui devront intervenir dans ce BTS pour que les cours soient assurés et pour quantifier les besoins de recrutement externe.
	4.3 : il est pourvu à un encadrement adéquat des étudiants	Partiellement atteint	<ul style="list-style-type: none"> Préciser le mode de fonctionnement du tutorat individuel sur l'ensemble de l'année et pas seulement sur la seule période des stages. Préciser aussi le type d'accompagnement du tuteur lors de la rédaction des rapports et soutenances des différents travaux. Formaliser l'accompagnement des étudiants au niveau extrascolaire qui passe aussi par la création d'une plateforme d'échange des informations entre tous les acteurs des métiers verts. Mieux définir l'accompagnement offert par

			l'office des stages.
Domaine d'examen 5 : mesures de garantie de la qualité	5.1 : le programme de formation fait l'objet de mesures de garantie de la qualité.	Partiellement atteint	<ul style="list-style-type: none"> • Créer un groupe qualité en lui attribuant des missions clairement identifiées et un fonctionnement réglé : collecte de toutes les données, archivage, analyse, transmission aux deux groupes qualité et de gestion, rapports avec les autres parties prenantes de la formation, direction, coordination, groupe curriculaire, étudiants... • Consigner (et permettre leur consultation) toutes les informations relatives au fonctionnement administratif du déroulement de la formation et de ses aspects pédagogiques (PV, résultats des évaluations, pourcentage de réussite, etc.). • Formaliser l'intention de mettre en place une certification validant sa politique de la qualité (prises de contact avec les organismes compétents, cahier des charges, auto analyse de la politique actuelle, etc.) • Avancer l'année d'auto-évaluation (c'est-à-dire ne pas attendre les cinq années prévues) car le lycée n'ayant pas l'expérience d'un cursus BTS, il lui faut faire un point précis et formalisé de sa première expérience pour d'éventuelles et probables remédiations.
	5.2 : les responsabilités, les compétences et les processus décisionnels sont définis de manière à garantir la qualité de l'activité du lycée concerné.	Partiellement atteint	<ul style="list-style-type: none"> • Préciser le mode de fonctionnement du groupe curriculaire et formaliser les rencontres entre ce groupe et les enseignants / intervenants externes. Cela permettra une communication plus riche en informations, plus fluide et à double sens. • Formaliser les processus de nomination des représentants des étudiants et leur interaction avec le groupe curriculaire avec le nombre de réunions annuelles. Ils pourraient être associés aux remédiations du programme d'études. • Renseigner nominativement le tableau des rôles de toutes les parties en présence dans cette formation BTS CTAPSV (tableau 13 p. 44).